



Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Affiché le
ID : 056-215601626-20221214-DB20221201-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 14 décembre 2022

**COMPTE RENDU DE DELEGATIONS – LIGNE DE TRESORERIE 2023 – BANQUE POPULAIRE GRAND
QUEST**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN.

Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS – LIGNE DE TRESORERIE 2023 – BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le Maire expose que, pour des besoins ponctuels de trésorerie sur l'exercice 2023, une ligne de trésorerie auprès de la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST d'un montant de 2 000 000 € a été contractée.

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 2 000 000 €
- Durée maximum : 1 an (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
- Taux d'intérêt : Euribor 1 mois flooré + 0.28 %
- Base de calcul : exact/360
- Frais : 1 500 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire n° DR/SF/2022/02 du 16 novembre 2022 concernant la contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire Grand Ouest ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 1^{er} décembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu :

- **PREND** acte de cette information



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire